

Chers amis,

Médiapart vient de publier le droit de réponse à l'assaut qui a été livré contre mes travaux à l'occasion du vote de l'Assemblée nationale sur le prétendu « Holodomor génocidaire » de 1933, droit de réponse posté hier par mon avocat, et dont voici le texte :

L'article intitulé « Comment la Grande Famine ukrainienne de 1933 est venue percuter la gauche française » publié le 31 mars 2023 sur le site MEDIAPART, me met personnellement en cause à deux reprises, sans que j'aie été sollicitée pour répondre de ces accusations.

Je suis présentée comme une historienne « connue pour ses thèses aux relents complotistes ». Mais aucun élément n'est apporté à l'appui de cette imputation, dont on sait qu'elle permet d'écarter tout débat et de réduire au silence n'importe quel intellectuel dont les thèses ne correspondent pas à la Doxa amplement relayée par les grands moyens d'information. Professeure des Universités ayant validé tous les prérequis académiques (normalienne, agrégée d'histoire, docteure ès lettres) du métier d'historienne, et appliquée, depuis plus de 50 ans, à exercer mes fonctions par la consultation assidue des archives originales, je suis ainsi classée au rang des conjurés illuminés de Qanon...

Je démens évidemment tout caractère « complotiste » à mes travaux, et j'invite vos lecteurs à en prendre connaissance au fond, notamment via mes ouvrages *Le choix de la défaite et De Munich à Vichy*, lesquels, au terme de six années de dépouillement d'archives originales, ont démontré, sur la voie tracée par le grand historien Marc Bloch, que les classes dirigeantes françaises avaient opté, dans l'entre-deux-guerres, pour la défaite militaire et la liquidation du régime républicain. Aucun de mes contradicteurs, prompts à contester mes interprétations mais refusant constamment tout débat académique contradictoire, n'a à ce jour pu remettre en cause la rigueur scientifique de ces travaux.

La seconde mise en cause est bien plus grave encore. Elle émanerait d'un de mes collègues, M. Thomas Chopard, qualifiant de « négationnisme pur », assimilable à la négation de la destruction des juifs d'Europe, ma position sur la famine en Ukraine. Les nombreux documents originaux que j'ai consultés (voir notamment mon ouvrage *Le Vatican, l'Europe et le Reich de la Première Guerre mondiale à la Guerre froide*) m'ont conduite au contraire à décrire les différentes situations de crise, de pénuries, de privation, de révoltes auxquelles le pouvoir soviétique en Ukraine et ailleurs en URSS s'est trouvé confronté au début des années 1930.

De nombreux historiens de renom (notamment Stephen G. Wheatcroft et Robert W. Davies, *Years of Hunger, Soviet Agriculture, 1931-1933* et Mark Tauger, *Agriculture in World History*) l'ont établi : les sources originales ne permettent pas de qualifier, tant dans sa portée que dans son intentionnalité, le moindre caractère génocidaire des épisodes de famine considérés. Si l'on comprend parfaitement dans quel contexte et pour quelles raisons le politique est aujourd'hui conduit à exprimer des opinions sur cette période historique ce qui est au demeurant l'objet de l'article , rien dans les travaux de recherche récents, à ma connaissance, n'a apporté de nouvel éclairage scientifique sur la question.

Enfin, je ne saurais accepter d'être accusée de « négationnisme pur », non seulement en tant qu'historienne intègre et vouée à la recherche universitaire, mais davantage en tant que la petite-fille de déporté juif mort à Auschwitz, qui a choisi le métier d'historienne notamment pour comprendre les ressorts de l'extermination des juifs.

Ce qui suit vous présentera les motifs de cette initiative.

Bonne lecture,

Amitiés,

Annie

De : annie.lacroix.riz@gmail.com <annie.lacroix.riz@gmail.com>

Envoyé : dimanche 2 avril 2023 15:42

À : fabien.escalona@mediapart.fr; pauline.graulle@mediapart.fr

Cc : thomas.chopard@ehess.fr; Damon.Mayaffre@unice.fr

Objet : Canailleries sans péril vu la conjoncture

Madame, Messieurs,

Je viens, grâce à l'information d'un correspondant, de vous lire :

<https://www.mediapart.fr/journal/politique/310323/comment-la-grande-famine-ukrainienne-de-1933-est-venue-percuter-la-gauche-francaise>.

[Texte communiqué ci-après pour les non-abonnés à ce journal en ligne :

Comment la Grande Famine ukrainienne de 1933 est venue percuter la gauche française

31 mars 2023 | Par Fabien Escalona et Pauline Graulle

Les Insoumis ainsi que deux communistes ont refusé de voter une résolution de l'Assemblée nationale pour qualifier de génocide « l'Holodomor » orchestré par Staline il y a quatre-vingt-dix ans. Alors que cet épisode est toujours l'objet de controverses chez les historiens, la gauche s'est, une fois encore, montrée désunie.

Il arrive que les fantômes de l'histoire s'invitent à la table des vivants. C'est ce qui s'est passé, mardi 28 mars, entre les murs de l'Assemblée nationale. Alors que la onzième manifestation nationale contre la réforme des retraites battait son plein, une tragédie vieille de près d'un siècle a fait une entrée fracassante dans l'hémicycle et a divisé la gauche.

À l'ordre du jour, une proposition de résolution – autrement dit un texte sans conséquence concrète sur le plan législatif – visant à reconnaître que l'immense famine orchestrée par Staline entre 1932 et 1933, lors de laquelle quatre millions d'Ukrainiens et d'Ukrainiennes ont péri, devait être considérée comme un « génocide » perpétré par le régime soviétique.



Assemblée nationale, le 28 mars. © Photo Andrea Savorani Neri / NurPhoto / NurPhoto via AFP

C'est à la demande des autorités de Kyiv que le texte, porté par la députée Renaissance (ex-LREM) Anne Genetet, a fait le voyage jusqu'au Palais-Bourbon. Si la controverse sur la requalification en « génocide » de « l'Holodomor » (le nom ukrainien pour désigner cette mortalité de masse par la faim) n'est pas close du côté des historiens, la quasi-

totalité des députés présents s'est prononcée pour reconnaître le massacre comme un génocide.

Une victoire symbolique pour Volodymyr Zelensky, qui a aussitôt remercié la France pour son soutien et a fait part, sur Twitter, de sa « *reconnaissance envers les députés de l'Assemblée nationale pour cette décision historique* ». De son côté, Moscou, par la voix de la porte-parole de la diplomatie russe Maria Zakharova, a qualifié le vote de l'Assemblée de « *zèle anti-russe répugnant* ».

Si la résolution a réussi à mettre d'accord du Parti socialiste aux Verts, en passant par la majorité présidentielle, et jusqu'à la droite et l'extrême droite, la belle unanimité a pourtant été rompue par quelques voix discordantes. Le groupe de La France insoumise (LFI) a ainsi décidé de ne pas participer au vote. Quant aux deux seuls députés PCF qui ont fait le choix d'y prendre part, ils ont voté contre la résolution.

Une manière de refuser de se mettre politiquement « dans la roue » des dirigeants politiques ukrainiens ? Symboliquement, le vote de cette résolution revient de fait à valider un élément mémoriel central de la construction de l'identité ukrainienne contemporaine.

Au contraire, les autorités russes refusent le qualificatif de génocide et réagissent négativement à chacune de ses reprises officielles. Quand la chambre basse allemande [a reconnu l'Holodomor](#) comme génocide le 30 novembre 2022, elles ont ainsi regretté une « *diabolisation* » de leur pays.

La commémoration et même l'enseignement de cet épisode tragique ont été réduits à néant côté russe. Par contraste, « *les Ukrainiens se sont approprié [cette] mémoire* », écrit l'historienne Anna Colin Lebedev dans *Jamais frères ?* (Seuil, 2022), « *chacun cherchant dans les récits des grands-parents et les archives familiales comment leur famille avait survécu à cette période* ».

Des politiques mémorielles ont été menées avec constance sur le sujet de la part de l'État ukrainien devenu indépendant. Depuis 1998, l'Ukraine rend un hommage annuel aux victimes de la Grande Famine, à chaque fin du mois de novembre. En 2008, un mémorial leur a été construit dans la capitale Kyiv. En 2006, le Parlement du pays a reconnu son caractère génocidaire. Depuis, plus d'une vingtaine d'assemblées l'ont suivi ailleurs dans le monde.

Selon le spécialiste de l'histoire soviétique [Nicolas Werth](#), « *toute collectivité en cours de reconstruction identitaire a besoin de se redéfinir, [...] de revoir son passé, en choisissant un certain nombre d'événements historiques qui vont asseoir le nouveau mythe national. Aujourd'hui, ce mythe national se construit en priorité autour de la victimisation du peuple ukrainien. Et, dans ce dispositif, l'"Holodomor" joue un rôle majeur* ».

À l'heure de l'invasion du pays par un pouvoir poutinien s'attaquant en même temps à « *l'Occident collectif* », était-ce problématique d'accompagner cette revendication ukrainienne d'une histoire à la fois singulière et particulièrement douloureuse ? À gauche, certains le pensent. Et ils ne sont pas les premiers. En Allemagne, le parti post-communiste Die Linke s'est abstenu sur le sujet l'an dernier. En Belgique, où le débat

politique a été bien plus vif qu'en France au mois de février, le Parti du travail [\(PTB\)](#) a choisi la même attitude.

Désaccords au sein de la Nupes

Du côté des communistes, le député du Havre Jean-Paul Lecoq a publiquement exposé plusieurs « *problèmes* » qui l'empêchaient de voter favorablement. Premièrement, le manque de légitimité des parlementaires face à une période de l'histoire qui ne fait consensus ni chez les historiens ni, a-t-il affirmé, chez les Ukrainiens. Deuxièmement, la question de « *l'intention génocidaire* », selon lui « *délicate à établir* », au vu du manque d'éléments sur « *le dessein* » de Staline à l'époque.

Autres arguments avancés : « *le risque de créer une concurrence mémorielle entre les victimes de crimes contre l'humanité* » ou encore « *les enjeux diplomatiques* » d'un tel vote. « *Est-il opportun de voter ce texte qui nous rapprochera un peu plus du point de non-retour dans nos relations avec la Russie ? Si nous, Parlement français, voulons être les artisans d'une paix juste et durable entre l'Ukraine et la Russie, le vote d'une telle résolution ne semble pas adéquat* », a défendu le communiste, mardi, dans l'hémicycle.

Au sein de LFI, les arguments ont été, peu ou prou, les mêmes. « *On n'est pas convaincus que ce soit aux Assemblées nationales d'écrire l'Histoire, d'autant plus quand il n'y a pas d'unanimité sur la question. Pour nous, l'Holodomor n'a pas les caractéristiques d'un génocide* », explique ainsi à Mediapart le député insoumis Bastien Lachaud, qui se rapporte à la définition de l'ONU du génocide de 1948.

Par ailleurs, ajoute-t-il, « *reconnaître que l'Holodomor est un génocide dévalue les trois génocides établis [l'Holocauste, le génocide arménien et le génocide rwandais – ndlr], et ouvre la voie à ce que des pays puissent y recourir pour tout et n'importe quoi. Ce serait fragiliser le droit international* ». Enfin, argue-t-il, « *juger Staline aujourd'hui* » relèverait du non-sens.

Selon Bastien Lachaud, la décision de LFI a été prise par le bureau du groupe, son instance dirigeante, puis présentée aux députés et n'aurait pas fait débat en interne. Dans l'hémicycle, il a eu beau répéter que l'absence des Insoumis signifiait un refus de « *s'arroger le pouvoir d'écrire l'histoire* » et non pas une remise en cause du soutien de son groupe à l'Ukraine « *face à l'agression criminelle du régime de Vladimir Poutine* », l'épisode a une fois encore créé le trouble au sein de la Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (Nupes).

« *Même si je comprends qu'il puisse y avoir débat sur le caractère génocidaire de l'Holodomor, au bout d'un moment, il faut faire de la politique !* », estime le député EELV Aurélien Taché, corapporteur du texte aux côtés du socialiste Boris Vallaud.

Si l'écologiste déplore que l'initiative de Renaissance ait pu être en partie conduite par des « *arrière-pensées opportunistes* », avec pour but de marginaliser LFI, il note que ce vote – ou plutôt ce non-vote – s'explique pour partie par le « *campisme* » d'une certaine partie de la gauche sur les questions internationales. Certes, des avancées sur le conflit ukraino-russe ont été actées. Mais désormais, justifie-t-il, « *il faut aller plus loin et dire*

que Poutine s'inscrit dans les pas de Staline, qu'il est un tyran qui veut "russifier" l'Ukraine ».

Une exhortation qu'ont, semble-t-il, suivie les Insoumis au Parlement européen. Le 15 décembre, la délégation des eurodéputés insoumis votait unanimement [pour un texte similaire](#), et même plus vindicatif que celui de l'Assemblée nationale, visant à reconnaître l'Holodomor comme un génocide, et estimant « *que le blanchiment et la glorification du régime totalitaire soviétique et la renaissance du culte du dictateur soviétique, Joseph Staline, ont conduit à ce que la Russie soit aujourd'hui un État promoteur du terrorisme* ».

Contactée par Mediapart pour comprendre les différences de vote entre les deux groupes parlementaires du parti, la délégation insoumise européenne indique « *pouvoir comprendre* » la position de ses camarades à l'Assemblée, au vu des débats sur le sujets, mais assume « *avoir fait le choix de privilégier l'enjeu de la condamnation des crimes de Staline et d'envoyer un signal de soutien au peuple ukrainien dans le contexte de guerre actuel* ».

« *Nous avons voté pour, tout simplement parce que c'est un génocide qui a eu lieu* », tranche l'eurodéputé Younous Omarjee, qui peine à comprendre en quoi « *qualifier de génocide un génocide* » reviendrait à « *banaliser l'Holocauste* ».

Ce que disent les historiens (et l'ONU)

La volonté de ne pas dévaluer la qualification de génocide s'entend, mais elle n'est pas convaincante pour en dénier l'existence si les faits sont établis. Reconnaître le génocide des Tutsis au Rwanda n'impliquait pas de relativiser en quoi que ce soit celui dont ont été victimes les juifs d'Europe pendant la Seconde Guerre mondiale.

Mais justement, à quel point le caractère génocidaire de la Grande Famine en Ukraine est-il controversé ? Voter sa reconnaissance poserait-il un vrai problème de rigueur intellectuelle ? Il convient en tout cas de faire la différence entre plusieurs niveaux de contestations.

Une minorité d'historiens, parfois relayés par certains militants communistes, minimisent les faits jusqu'à les nier. C'est le cas d'Annie Lacroix-Riz, par ailleurs connue pour [ses thèses aux relents complotistes](#) [ne pas en manquer les références, Annie Lacroix-Riz] dans l'explication de la défaite française de 1940 – ce qui n'a pas freiné son invitation par Aude Lancelin sur le média en ligne Quartier général. L'historienne réduit l'Holodomor à une « *disette de soudure* », dont le caractère génocidaire ne serait qu'une « *propagande* » typiquement impérialiste, dans un but de calomnie du pouvoir bolchevique.

« *Il s'agit d'un négationnisme pur*, tranche l'historien Thomas Chopard, maître de conférences à l'EHESS. *Les ressorts rhétoriques sont les mêmes que dans la relativisation de la Shoah ou du génocide des Arméniens, avec un attachement à des microdétails pour arriver à des conclusions ubuesques. Le but est de nier les crimes de masse du stalinisme.* »

Pour lui, il est davantage possible de discuter – « *même [s'il] pense qu'ils ont fondamentalement tort* » – avec un courant russe de l'historiographie, qui nie moins la gravité des faits que les spécificités du cas ukrainien. Car à partir de 1929 en Union soviétique, la collectivisation de l'agriculture suscite des désastres sur l'ensemble du territoire. Au Kazakhstan, c'est un tiers de la population qui périt. Mais alors que « *Staline se moque de cette zone périphérique* », selon Thomas Chopard, il se préoccupe bien plus de l'Ukraine.

Le pays est en effet situé aux portes de l'Europe, et il abrite une part significative de la production agricole et industrielle de l'Union soviétique, mais aussi une paysannerie particulièrement résistante au dictateur du Kremlin. De ce point de vue, une très grande majorité d'historiens s'accorde sur le fait que Staline a volontairement aggravé la famine qui s'est développée en Ukraine. « *Un faisceau très important de documents permet de circonscrire la responsabilité de Staline et de ses proches collaborateurs* », confirme Thomas Chopard.



Paysans affamés dans les rues de Kharkiv en 1933. © Photo Alexander Wienerberger / Diözesanarchiv Wien

A-t-on pour autant affaire à un génocide ? C'est ici que la querelle peut rebondir, y compris parmi ceux qui partagent le constat d'un ciblage criminel de l'Ukraine. « *Si les archives prouvent l'intentionnalité de Staline, le groupe ciblé pose question : les paysans en*

tant que groupe social ou les paysans en tant qu'Ukrainiens ? », résume l'historienne Alexandra Goujon dans *Ukraine, de l'indépendance à la guerre* (Le Cavalier bleu, 2021).

Selon la définition du génocide par les Nations unies, le groupe victime doit en effet être visé en fonction de son caractère « *national, ethnique, racial ou religieux* ». Dans les négociations à ce propos, le critère de la classe sociale avait justement été écarté sur insistance de l'Union soviétique. Quand l'historien Stéphane Courtois parle de « [génocide de classe](#) », il s'agit donc d'un étirement conceptuel allant au-delà de la catégorie juridique communément admise (encore que Raphael Lemkin, le juriste ayant forgé le concept de génocide, allait bien dans ce sens).

De nombreux historiens, en Ukraine mais aussi dans la sphère anglophone, revendiquent une plus forte cohérence avec la définition de l'ONU, en soutenant que l'entreprise de destruction stalinienne visait bien un groupe national.

Cette affirmation, explique Thomas Chopard à Mediapart, s'appuie sur un « *glissement* » avéré « *d'une politique économique et sociale – la collectivisation de l'agriculture – à une politique nationale* ». L'Holodomor s'ajouterait à la décapitation des élites culturelles, ou encore à la fin de la promotion de la langue ukrainienne, pour dessiner « *un ensemble de décisions hétérogènes de lutte contre le nationalisme ukrainien* ».

Même Nicolas Werth, plutôt réticent à l'usage du terme de génocide, laisse la porte entrouverte dans un [récent chapitre d'ouvrage](#) sur la question.

« Briser la paysannerie ukrainienne par la famine, écrit-il, c'était aussi briser le seul mouvement national-paysan capable de tenir tête au régime. Dans le même mouvement, Staline décima les élites ukrainiennes, qu'elles fussent communistes ou non. [...] En Ukraine, la famine fut donc intentionnellement aggravée dans le but d'éliminer en partie à la fois les paysans, colonne vertébrale de la nation ukrainienne, qui continuaient de résister à la collectivisation, et les élites nationales. »

Une gêne récurrente sur l'Ukraine

Se refuser à dire l'histoire en tant que parlementaire est une chose, mais l'argument de l'absence de génocide, également invoqué, est déjà plus fragile ou contestable. *In fine*, la décision de voter la résolution promue par Zelensky est avant tout politique. Et en l'occurrence, l'absence de LFI interroge d'autant plus qu'elle s'inscrit dans une série de polémiques similaires.

En février 2022, en pleine campagne présidentielle, les députés de La France insoumise avaient refusé de qualifier de « génocide » la répression féroce contre les Ouïghours par la Chine, au motif qu'une controverse était en cours sur le sujet, certains spécialistes parlant de « *génocide* », d'autres préférant la caractérisation de « *crime contre l'humanité* ».

Alors que la quasi-unanimité des députés, du PS à Les Républicains, en passant par La République en marche, avait voté favorablement la proposition de résolution, La France

insoumise, ainsi que le communiste Jean-Paul Lecoq, avaient fait cavalier seul en [s'abstenant](#).

Il y a quelques mois, La France insoumise a de nouveau fait entendre une voix divergente à gauche lors d'une résolution sur l'Ukraine, déposée cette fois par le PS. Le texte réclamait de graver dans le marbre le « *soutien indéfectible* » de la France au pays de Volodymyr Zelensky, mais aussi d'« *accroître substantiellement* » l'aide militaire et financière fournie à l'Ukraine.

Contrairement aux groupes partenaires de la Nupes, LFI s'était abstenue, le seul vote « contre » de l'Assemblée ayant été émis par un député issu de ses rangs, Jérôme Legavre.

Les plus critiques de LFI y verront une complaisance régulière avec des régimes dictatoriaux sous prétexte de souci diplomatique, et en particulier une gêne récurrente à témoigner d'une solidarité concrète avec le peuple ukrainien. Des reproches que Bastien Lachaud balaie : « *Une loi mémorielle, ça n'a rien à voir avec notre position sur l'international.* »]

J'ai donc pu constater votre avis commun sur mes travaux, abordés de fait via Wikipédia (cf. ci-dessous), et l'appel, un de plus, à la censure médiatique, dont, si j'ai bien compris, il est absolument scandaleux qu'Aude Lancelin se soit dispensée. *Médiapart*, étendard, en politique extérieure, de la « gauche américaine » ou « gauche Bretton Woods », concept qu'éclairera un ouvrage à paraître (voir, pour la période antérieure, le chef-d'œuvre censuré de fait par la non-réédition en français, de Saunders Frances Stonor, *The cultural Cold War : the CIA and the world of art and letters*, New York, The New Press, 1999, réédition, 2013 ; édition anglaise, *Who paid the piper?*, London, Granta Books, 1999 ; *Qui mène la danse, la Guerre froide culturelle*, Denoël, 2003 (épuisé)), souhaite donc faire aussi bien que *L'Obs*, qui s'est débarrassée de Mme Lancelin pour insuffisante discipline générale et atlantiste. Nous parvenons ces temps-ci aux cimes de la liberté de la presse.

Outre cet appel caractérisé à ma censure par tout média (je n'ai accès à aucun des médias « reconnus », comme vous le savez parfaitement), vous vous référez à ma fiche Wikipédia, https://fr.wikipedia.org/wiki/Annie_Lacroix-Riz, notoirement rédigée par un certain « Guise », surnom discret d'un membre anonyme de l'Action française, et grand amateur de son pair Olivier Dard, éminent conférencier du même groupement. Mon collègue chercheur Damon Mayaffre, victime du même Guise, pour avoir osé évoquer « les 200 Familles », vous le confirmera, ces méthodes ayant été traitées dans *Le Canard enchaîné*. Ma fiche Wikipédia est *irrecevable* sur le plan déontologique, et je présume que vous ne l'ignorez pas.

Pour ce qui est de votre média, la censure de mes travaux est systématiquement et strictement assurée *depuis l'origine*, et, assurément, vous ne pourrez mieux faire en matière de verrouillage. Il serait pourtant opportun, du simple point de vue de la déontologie, que je puisse répondre à votre article infondé, unilatéral et, pour tout dire, ignominieux, afin que votre lectorat ait une meilleure perception des prétendus « micro-détails » forgés par le « jeune historien ». Ce dernier est d'ailleurs accoutumé aux assauts contre ses aînés (?) ou aînées, politiste(s) ou historienne(s) (https://www.lemonde.fr/culture/article/2023/01/26/helene-carrere-d-encausse-une-grande-connaisseuse-de-la-russie-en-plein-brouillard_6159463_3246.html). Je le soupçonne cependant de ne m'avoir *jamais* lue, ce qui est la règle des références de https://fr.wikipedia.org/wiki/Annie_Lacroix-Riz. Il n'est pas nécessaire de lire les historiens parias ou « controversés » (dans le cadre de quels débats), le consensus régnant à leur sujet.

Votre photographie daterait de 1933? Vous le savez, il n'y en a guère ou pas, la masse venant de celles de la famine, incontestable, de 1921 : voir à ce sujet le travail de Douglas Tottle, qui a poussé à l'hystérie la grande spécialiste médiatique américaine de l'Holodomor, Anne Applebaum, *Red Famine, Stalin's War on Ukraine*, New York, Penguin, 2017, p. 213-214) et mon « échange » avec Jean-Jacques Marie, ci-joint. Le préciserez-vous à vos lecteurs? Quant à l'impossibilité de prendre des photos à cause de la censure de Staline (pourquoi, celle des camps de concentration aurait-elle été autorisée), c'est une plaisanterie : j'ai fait le point sur la question dans une interview parue dans « Arrêt sur images » en 2014, et dans le texte « La campagne internationale sur "La famine en Ukraine" de 1933 à nos jours » de 2016.

Je saurais gré à M. Chopard, qui, à ma connaissance, ne travaille pas sur « la famine en Ukraine » mais sur la persécution des juifs, de me préciser sur la base de quels travaux signés par moi il m'accuse de « négationnisme pur », auquel je suis supposée me livrer par mon insistance sur « des micro-détails » : à quels « micro-détails » est-il fait allusion, à ceux mentionnés à mes étudiants de concours de la question d'agrégation-CAPES de 2006-2009, <https://www.historiographie.info/ukr33maj2008.pdf>, ou à d'autres compléments produits à plusieurs reprises depuis lors, et disponibles sur la Toile (dont certains ci-joints)? Si M. Chopard a, entre-temps, travaillé sur « la famine en Ukraine », je le remercie par avance de me faire connaître ses écrits.

Par ailleurs, M. Chopard pense-t-il que l'accusation de « négationnisme pur » est moins susceptible de poursuites que celle de « négationnisme pure »? Ou plutôt, et plus probablement, lui-même et vous, tablez-vous sur le consensus politique, en aucun cas scientifique, qui écrase et pourrait écraser davantage dans la période à venir les dissidents, qui ne sont émouvants qu'à l'Est de l'Europe, consensus qui, évidemment, pourrait même, par les temps qui courent, vous permettre, journalistes et historien, de me traiter de nazie ou de « rouge-brune »? La prochaine étape pourrait être le recours, contre mes travaux et moi-même, à la loi Gayssot du 13 juillet 1990, pour antisémitisme, ce qui ne manquerait pas de piquant, puisque je suis juive « quatre quartiers », avec un grand-père déporté et assassiné à Auschwitz. Mais, par les temps qui courent, tout est possible en matière de bourrage de crâne, comme en 1914...

Il va de soi que ce courriel sera rendu public, ce qui ne dispense pas *Mediapart* de me permettre, par respect pour son lectorat, de répondre directement à l'assaut.

Il y a ici un grand nombre de textes joints mais, vu le tapage en cours, je crois nécessaire de soumettre au public soucieux de s'informer les informations nécessaires, et de lui montrer, au surplus, que le tapage politique, et en aucun cas scientifique, de l'heure présente a été de longue date préparé, en France comme ailleurs. Je compte que mes correspondants abonnés à *Médiapart* feront savoir via le courrier des lecteurs le mauvais cas qui m'a été fait par leur journal, lequel se joint sur ces questions extérieures, selon l'habitude, à la meute, étendue de l'extrême droite à la « gauche Bretton Woods ».

Bien cordialement,

Annie Lacroix-Riz, professeur émérite d'histoire contemporaine

PS. M. Chopard, doctorant de M. Alain Blum, a été à bonne école. M. Blum a tuteuré divers travaux sur le dossier, dont la thèse *affligeante* de Mme Ohayon (qui passe son temps à se demander si, au Kazakhstan, les manquants sont morts ou partis vers les villes, c'est-à-dire en exode rural!), et il ne plaisante pas, depuis vingt ans au moins, avec la thèse de l'Holodomor (il y a 30 ans, c'était dix ans de morts sur un an): Paul Pasteur, ami de Mme Ohayon, collègue de Rouen, m'avait avisée, avant la soutenance (et la sortie du bouquin), à l'époque où « Ukraine 33 » me harcelait sur « la famine en Ukraine », que cette chercheuse ne pourrait pas soutenir une thèse sous l'égide de Blum et Nicolas Werth si elle ne sacrifiait pas à la ligne « génocidaire »...

Quand, fin 2004, *devant témoin*, à l'INED, j'ai demandé en M. Alain Blum comment il pouvait justifier méthodologiquement la note dans laquelle il regroupe, sur la base d'une estimation de démographes russes (dont aucun n'était historien) une décennie de décès estimés sur l'année 1933 (*Naître, vivre et mourir en URSS, 1917-1991*, Paris, Plon, 1994), cf. *infra*, il a bredouillé et a tourné les talons. Cette note représentait une énormité telle que j'avais prié mes étudiants d'aller la vérifier eux-mêmes dans l'ouvrage et de ne pas s'en tenir au compte rendu que j'en livrais.

M. Blum et moi-même avons eu un long échange écrit, en janvier 2005 (qui figure en texte ci-joint) :

« Je maintiens », lui ai-je écrit, « que votre chiffrage résulte d'une méthode inacceptable, et que votre note incriminée (*Naître, vivre et mourir en URSS*, n. 61, p. 241 commentant l'ouvrage d'Evgenij M. Andreev, Leonid E. Darskij et Tatiana L. Khar'kivan *Istoriya Naselenija SSSR, 1920-1959*, Moscou, Muzej Goskomstata SSSR, 1990, et votre texte p. 96-99) ne porte pas "sur une petite partie" mais accepte qu'une décennie de décès soit regroupée sur une année (je l'ai relue trois fois avant d'admettre que j'avais bien lu). Que Kurman ait été arrêté n'y change rien. Je vous remercie par avance de m'indiquer les éventuels ouvrages russes et ukrainiens, fondés sur des archives, qui ne figurent pas, dans *Naître, vivre*

et mourir en URSS, où votre source est celle que je dénonce. Je ne lis aucune des deux langues, mais mon entourage compte des quasi-bilingues, qui traduiront. » M. Blum n'a pas répondu sur ce point mais s'est ainsi esquivé : « Je crois qu'à partir du moment où vous justifiez l'arrestation et l'exécution de Toukhatchevski et des autres officiers, que vous parlez de disette en Ukraine en 1933, il n'y a plus rien à espérer de votre rigueur scientifique. » (Alain Blum [<mailto:blum@ehess.fr>] Envoyé : jeudi 6 janvier 2005 17:37 À : Annie Lacroix-Riz). L'échange complet de courriers électroniques est, ci-joint, à votre disposition.

Ci-jointe également est ma critique de ladite thèse, sachant que je considère Mme Ohayon, collègue de M. Chopard, comme une victime de la conjoncture multi-décennale qui écrase les jeunes chercheurs vulnérables, par leur quête de carrière, comme je le lui ai écrit publiquement en 2022.

Ci-dessous copie de notre échange, très vite arrêté, les amabilités de Mme Ohayon sur mes « chétives archives » -- incontestablement plus nombreuses que celles livrées aux lecteurs de *La sédentarisation des Kazakhs dans l'URSS de Staline. Collectivisation et changement social (1928-1945)*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2005 -- n'ajoutant rien aux défauts méthodologiques *rédhitoires* de son ouvrage. « Les archives en russe et en kazakh ont été elles aussi largement déclassifiées, celles du Parti, de la Police politique et des organes exécutifs régionaux et locaux. Si cela ne vous suffit pas, des corpus d'égo-documents ont été constitués à partir d'archives familiales. »

« Les archives en russe et en kazakh ont [peut-être] été [...] largement déclassifiées, celles du Parti, de la Police politique et des organes exécutifs régionaux et locaux », mais l'intéressée n'en a pas fait usage]. Quant aux « corpus d'égo(*sic*)-documents [...] constitués à partir d'archives familiales », la lectrice de la thèse considérée que je suis ne voit pas en quoi ils consistent.

Le présent courriel est naturellement communiqué à l'intéressée, ainsi qu'à M. Blum.

De : Isabelle Ohayon

Envoyé : jeudi 12 mai 2022 22:06

À : annie.lacroix.riz@gmail.com; et une liste universitaire

Objet : RE: [Prep.Coord.Nat] Fwd: la mobilisation de l'enseignement au service de l'impérialisme russe

Je vous remercie de vos propos aussi bienveillants que fondés.

Je crois savoir que vous ignorez tout de l'histoire du Kazakhstan, de ses sources, de son historiographie, de l'actualité de la recherche. En aucun cas de chétives archives diplomatiques occidentales ne suffisent à documenter le premier stalinisme. Les personnes qui souhaitent vérifier vos propos auront tout le loisir de consulter la désormais abondante bibliographie en russe, anglais, chinois, turc, kazakh, italien et allemand qui traite de la famine kazakhe et de son caractère meurtrier. Les archives en russe et en kazakh ont été elles

aussi largement déclassifiées, celles du Parti, de la Police politique et des organes exécutifs régionaux et locaux. Si cela ne vous suffit pas, des corpus d'égo-documents ont été constitués à partir d'archives familiales qui ont brisé le tabou dont je parlais il y a vingt ans dans ma thèse. Bref, il faut sérieusement vous renouveler, mais cela demande un peu de rigueur et de travail.

Quant à la russophobie, elle n'a rien à voir là-dedans.

Isabelle Ohayon

Le jeu. 12 mai 2022 à 18:40, <annie.lacroix.riz@gmail.com> a écrit :

Chère collègue,

Ce ne sont pas des propos malveillants. C'est le constat d'une situation dramatique.

J'ai lu attentivement votre thèse, et ai été frappée par le très faible appareil d'archives qui la caractérisait, et que vous reconnaissiez dans l'ouvrage même. Il n'est pas utile de débattre de ce point : vos lecteurs jugeront. J'avoue ignorer quelles archives miraculeuses vous avez trouvées depuis lors, je n'ai évoqué que votre thèse.

Et il se trouve que, à cette époque, un de nos amis communs (et collègue, qui participait parfois à mon séminaire) m'avait très précisément raconté quelles pressions insupportables vous subissiez de la part des membres de votre jury pour découvrir le maximum de morts de « l'Holodomor » kazakh. C'était la condition plus qu'implicite au succès de la recherche et à ses suites.

Il n'était alors nullement question des « ego-documents » supposés avoir inspiré vos hypothèses et démonstrations sur le « caractère meurtrier [...] de la famine kazakhe ». D'autant plus que, j'y insiste, votre thèse ne permettait pas de trancher, à propos des effectifs manquants estimés, s'il s'agissait de morts par famine ou de paysans en situation d'exode rural. Le récit de notre collègue sur les pressions subies avant votre soutenance m'avait d'autant plus frappée que le « comité Ukraine 33 », protégé de l'archevêché de Lyon, tentait alors de me faire expulser de l'université pour avoir diffusé le texte de critique d'archives que j'ai communiqué à tous ce matin.

C'est quand ce collègue m'a raconté les pressions qui pesaient sur vous que j'ai décidé de vous inviter à parler aux étudiants du séminaire de la situation dramatique des jeunes chercheurs. J'ai souvenir que, quand vous êtes venue nous exposer les choses, vous imputiez vos difficultés de débouchés à... la concurrence des normaliens qui, expliquiez-vous, trustaient les postes. Lesquels, il y a quinze ans, n'étaient déjà pas nombreux, ce qui ne devait pas grand-chose à ces affreux normaliens.

Je n'ai pas compris votre propos sur le nécessaire renouvellement, et pas davantage votre requête d'« un peu de rigueur et de travail ». Vous m'expliquerez, je n'en doute pas, à quel manque « de rigueur et de travail » vous faites allusion.

Bien cordialement,

Annie Lacroix-Riz